



UNE SOLUTION POUR SAUVER LES RÉGIMES DE PENSION EN DIFFICULTÉ AU CANADA

La pandémie de COVID-19 menace la sécurité de nos pensions.

En décembre 2019, quelques mois avant la pandémie de COVID-19, le Boston Consulting Group a publié « How to Thrive in the 2020s ». BCG a prédit qu'une entreprise publique sur trois cesserait d'exister sous sa forme actuelle au cours des cinq prochaines années, un taux six fois plus élevé qu'il y a quarante ans. La pandémie a sans doute aggravé cette projection.

Aujourd'hui, de nombreuses entreprises canadiennes sont en crise et il y aura d'importantes faillites d'entreprises dans les mois et les années à venir. Dans de nombreux cas, les entreprises insolvables laisseront derrière elles des régimes de retraite à prestations déterminées sous-financés. En prévision de cette crise imminente, les gouvernements à travers du Canada doivent agir maintenant pour protéger les régimes à prestations déterminées. Le Canada ne peut pas se permettre de vivre une autre catastrophe comme Sears, Nortel ou Atlantic Co-Op, où les retraités ont perdu jusqu'à 30 % du revenu de retraite qu'ils avaient gagné.

Face à l'urgence de la pandémie de COVID-19, la Fédération canadienne des retraités a consulté les acteurs clés du secteur – les retraités, les promoteurs de régimes de retraite, les experts en insolvabilité, les administrateurs de régime de retraite et les défenseurs des droits des personnes âgées – de façon à identifier des solutions novatrices à la crise imminente en matière de sécurité des retraites, qui garantiraient que tous les retraités canadiens soient traités également, et ce, indépendamment de leur lieu de résidence.

Ensemble, nous demandons au gouvernement fédéral de modifier la législation sur la faillite et l'insolvabilité et de permettre la création d'un mécanisme d'accommodement pour les régimes de pension en difficulté en cas d'insolvabilité d'une entreprise.

Ensemble, nous demandons au gouvernement fédéral de modifier la législation sur la faillite et l'insolvabilité afin de permettre la création d'un mécanisme d'accommodement pour les régimes de pension en difficulté en cas d'insolvabilité d'une entreprise.



La pandémie de COVID-19 exacerbe la vulnérabilité des retraités canadiens bénéficiaires de régimes à prestations déterminées.

Une véritable protection des retraites se fait attendre depuis longtemps

Il n'y a pas de véritable protection des régimes de retraite à prestations déterminées lorsqu'une entreprise devient insolvable et sa caisse de retraite est sous-financée.

La pandémie de COVID-19 exacerbe la vulnérabilité des bénéficiaires canadiens de régimes à prestations déterminées. En réponse aux entreprises qui demandent à être « soulagées » des coûts de financement de leurs régimes à prestations déterminées, le gouvernement fédéral et plusieurs provinces ont mis en œuvre des changements, temporaires et permanents, qui ont réduit les cotisations des employeurs. Cela s'est traduit par des caisses de retraite avec des passifs non-capitalisés plus importants créant par conséquent un risque accru pour l'avenir financier des personnes âgées.

Depuis plus d'une décennie, la Fédération canadienne des retraités et nos partenaires proposent des solutions novatrices aux gouvernements pour s'attaquer à ce problème en entier ou du moins en partie. Celles-ci incluent:

- La création d'un programme national d'assurance pension qui assurerait 100% de la responsabilité des régimes et serait entièrement financé par les promoteurs du régime.
- Une modification de la législation sur la faillite et l'insolvabilité pour étendre la super-priorité aux déficits de solvabilité des caisses de retraite sous-financées.
- Comme mesure à court terme, l'introduction d'un crédit d'impôt remboursable égal au montant de la perte de pension subie par un particulier en cas de déficit de solvabilité d'un régime de retraite.
- La création d'une commission dans le but explicite de déterminer la meilleure façon de garantir que les retraités reçoivent 100% de la pension à laquelle ils ont cotisé et à laquelle leurs employeurs se sont engagés.

Mais les mesures fédérales pour protéger les retraités ont été limitées. Le temps d'une véritable protection des retraites se fait attendre depuis longtemps.

Une solution pour les régimes de retraite en difficulté

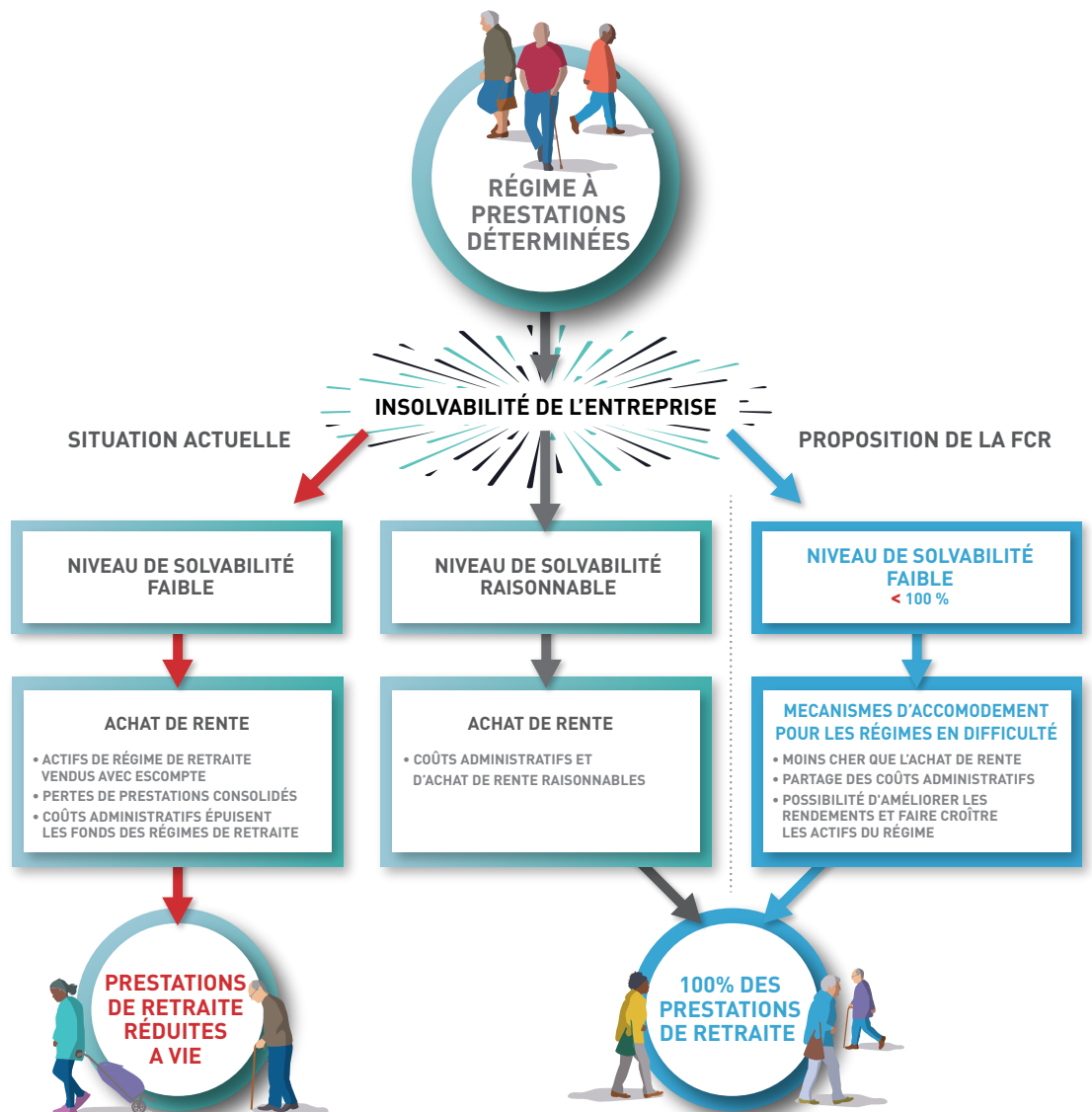
À l'heure actuelle, lorsqu'une entreprise devient insolvable et son régime de retraite est liquidé, la seule option est d'utiliser les actifs disponibles dans le régime de manière à acheter des rentes viagères pour les retraités. Mais cela ne signifie pas que les retraités recevront l'intégralité de leur revenu de pension. Transformer en revenu viager un régime de retraite sous-capitalisé, cristallise la perte, laissant ainsi les retraités face à un déficit pour le reste de leur vie. Et de surcroît, les frais administratifs liés à la mise en place de cette rente, draineront davantage les fonds du régime de retraite.

Notre proposition se base sur plus d'une décennie de travail de nos membres, sur des discussions récentes avec les parties prenantes et sur une analyse des solutions novatrices en matière de pensions individuelles qui ont été éprouvées non seulement lors de tentatives chez Co-op Atlantic, mais ont aussi été mises en œuvre via Stelco. La Fédération canadienne des retraités propose ainsi une nouvelle solution qui offre un bien meilleur résultat pour les régimes de retraite en difficulté.



Un mécanisme d'accommodement pour les régimes de pension en difficulté permettrait à tous les retraités canadiens d'être traités de la même manière

Selon cette proposition, les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées seraient transférés vers une nouvelle forme de régime de retraite, un « mécanisme de retraite en difficulté », lorsque le régime est sous-financé sur une base de solvabilité, au moment de sa liquidation. Les pensions détenues dans ces nouveaux régimes, qui seraient réglementés au niveau fédéral pour garantir un traitement égal à tous les retraités canadiens, seraient mises en commun et leur administration serait partagée. Les administrateurs gèreraient les actifs et fourniraient des prestations aux bénéficiaires. Les bénéficiaires du régime recevraient 100 % de leur pension grâce au rendement continu des investissements. En ce qui a trait aux régimes de retraite dont les fonds sont entièrement capitalisés, l'achat d'une rente viagère pourrait encore être la bonne solution.





La proposition de la FCR aborde les éléments clés d'une solution

Bien qu'il y ait eu des solutions novatrices pour atténuer l'impact de l'insolvabilité de régimes de retraite, elles ont été élaborées en dehors des cadres législatifs et réglementaires existants et dépendaient de toutes les parties qui se sont réunies pour trouver une solution.

La proposition de la FCR supprimera cette incertitude et abordera quatre éléments clés d'une solution viable:

- **Équité:** Il s'agit d'une solution législative/réglementaire qui s'applique également à toutes les pensions affectées par l'insolvabilité, quelle que soit la juridiction qui réglemente la pension et indépendamment de l'endroit où demeurent les retraités.
- **Juridiction:** La création et la réglementation d'un mécanisme d'accommodement pour les pensions en difficulté en vertu de la loi fédérale sur la faillite et l'insolvabilité permettront d'éviter la confusion et les conflits créés par la législation en matière de droit des pensions, qui diffère selon la juridiction.
- **Taille:** En permettant à ces régimes de retraite de fusionner avec les grands régimes existants, on leur permettra de profiter des économies d'échelle et de la plus grande tolérance au risque de ces régimes plus vastes et plus diversifiés.
- **Risque:** Cette solution attribuerait tout risque de financement futur aux juridictions où les régimes sont enregistrés. Ces juridictions sont responsables de la réglementation du financement et sont donc les mieux placées pour gérer le risque du plan et accepter la responsabilité des déficits de financement futurs des régimes.

Contact:

Michael Powell
Président
Fédération Canadienne
des Retraités
m.powell@pensioners.ca
(905) 441-5527
www.pensioners.ca